

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du jeudi 26 novembre 2020 à 20 h 00 – lieu : Bessé sur Bray**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- 1.1 – Règlement intérieur des instances communautaires,
- 1.2 – Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : rapport d'activité 2019,
- 1.3 – SCOT : désignation des membres du comité de pilotage.

**2. ECONOMIE**

- 2.1 – Zone d'activités du Pressoir (Saint-Calais) : vente de terrains à la société PROUST,
- 2.2 – Zone d'activités du Pressoir : Crédit-Bail de la plateforme d'extension au bâtiment industriel au profit de la société PROUST,
- 2.3 – Extension de la zone d'activités du Bray à Vibraye : attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

**3. AFFAIRES FINANCIERES**

- 3.1 – Admissions en non-valeurs et créances éteintes,
- 3.2 – Versement d'avances remboursables aux budgets annexes,
- 3.3 – Décisions modificatives 2020.

**4. INFORMATIONS DU PRESIDENT**

- Questions et informations diverses.

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 17 novembre 2020

Date d'affichage : 19 novembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 37

**Etaient Présents :**

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHÉ Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, THOIREY Isabelle, membres titulaires.

**Étaient excusés :**

M. CHABILLANT Jean-Luc

M. GAUTHIER Renaud

M. MARIAIS Jean-Pierre

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGAND Nicole

M. POTTIER Louis

Mme GARREAU Aline donne pouvoir à Mme GAUTIER Cindy

**Était également présente :**

Mme BERNARD SCHOTT Carole – Syndicat Mixte du Pays du Perche

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Le PV de la séance du 29 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Les agents de la communauté se sont présentés en début de séance aux élus.

Un diaporama a permis à l'Assemblée de prendre connaissance des différents services et domaines d'intervention de la collectivité.

## **I) Affaires Administratives**

### **1.1 Règlement intérieur des instances communautaires**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a été installé le 16 juillet 2020 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

A la lecture du règlement, il est proposé les ajouts ou modifications suivantes :

La convocation du conseil communautaire doit faire l'objet d'une publication dans la presse.

SMIRGEOMES est remplacé par SYVALORM

Municipaux par communautaires.

### **1.2 Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : rapport d'activités 2019**

Le Président présente le rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois. Les conseillers communautaires sont invités à se prononcer sur ce dit rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités au titre de l'année 2019 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

### **1.3 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : désignation des membres du comité de pilotage**

Dans le cadre du lancement du SCOT, il est nécessaire de désigner les membres qui siègeront au comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** pour siéger au comité de pilotage du SCOT, les membres suivants :
  - o BOSNYAK Yvan
  - o DAVID Isabelle
  - o CHABILLANT Jean-Luc
  - o PARIS Hubert
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

## **II) Affaires Financières**

### **2.1 Zone d'activités du Pressoir (Saint-Calais) : vente de terrains à la société PROUST**

Vu la délibération n° 20200724 du 23 juillet 2020, relatif à la vente de la plateforme d'extension au bâtiment industriel et terrains, situés ZA du Pressoir à Saint Calais, au profit de la société Proust SAS,

La société Proust SAS a sollicité la communauté de communes pour modifier son projet foncier. Ainsi, la société, à ce jour et en l'état actuel des choses, ne souhaite plus acquérir la plateforme d'extension au bâtiment industriel.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De rapporter la délibération n° 20200724 suite à la modification du projet,

- D'autoriser la vente des parcelles B n°1132 et 1203, d'une contenance ~~respective de~~ 3 000 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup>, au prix de 3,60 € HT le m<sup>2</sup> (TVA sur marge),
- D'autoriser la vente de la parcelle B n°1208, en attente du bornage, dont la contenance est estimée à environ 3 320 m<sup>2</sup>, au prix de 3,60 € HT le m<sup>2</sup> (TVA sur marge),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents afférents à ce dossier avec la société SAS Proust en l'étude notariale de Maître FERRAND, notaire à Saint Calais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **DÉCIDE** d'acter les propositions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

## **2.2 Zone d'activités du Pressoir (Saint-Calais) : crédit-bail de la plateforme d'extension au bâtiment industriel au profit de la société PROUST**

La Société PROUST SAS sollicite la communauté de communes pour la souscription d'un crédit-bail de la plateforme d'extension au bâtiment industriel situé ZA du Pressoir à Saint Calais.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la conclusion d'un crédit-bail de la plateforme d'extension au bâtiment industriel situé ZA du Pressoir à Saint Calais, au profit de la société PROUST SAS, aux conditions suivantes :
  - ✓ Cession de la plateforme, sous forme de crédit-bail, au prix de 78 180 € HT,
  - ✓ Montant du loyer bâtiment mensuel fixé à 514,34 € HT, soit un loyer annuel de 6 172,11 € HT, Montant du loyer financier mensuel fixé à 41,15 € HT, soit un loyer annuel de 493,77 € HT (loyer indexé annuellement selon les données trimestrielles issues de l'INSEE),
  - ✓ Date du crédit-bail : du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 juillet 2033, soit 152 mois,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **DÉCIDE** d'acter les propositions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de la Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

## **2.3 Extension de la zone d'activités du Brayre à Vibraye : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

*Le montant de l'offre économiquement la plus avantageuse étant inférieur à 40 000 € H.T., le marché est attribué par le Président dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Communautaire*

## **III) Affaires Financières**

### **3.1 Admissions en non-valeurs et créances éteintes**

Monsieur le Président informe que Madame la Trésorière propose d'admettre en non-valeurs des créances non recouvrées, malgré les diligences règlementaires engagées par ses soins pour en assurer le recouvrement :

- ✓ Budget Principal = 10 792.68 €
- ✓ Budget annexe Ordures Ménagères = 9 151.85 €
- ✓ Budget annexe Petite Enfance = 33.58 €

D'autre part, Madame la Trésorière a adressé la liste des créances éteintes, suite à des décisions de justice prises par les tribunaux de commerces, les commissions de surendettement et autres :

- ✓ Budget Principal = 865.58 €
- ✓ Budget annexe Ordures Ménagères = 1 786.75 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'admettre en non-valeur des créances, au vu des états justificatifs produits par le comptable, les sommes indiquées ci-dessus,
- De prendre acte de la liste des créances éteintes, selon les sommes indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **ENTÉRINE** les admissions en non-valeurs des créances détaillées ci-dessus,
- **PREND ACTE** de la liste des créances éteintes inscrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### **3.2 Versement d'avances remboursables aux budgets annexes**

Vu les budgets prévisionnels 2020 du Budget Principal et des budgets annexes,

Pour permettre l'équilibre des budgets annexes, il convient de prévoir une avance remboursable du budget principal, dans les conditions suivantes :

- Le montant de l'avance remboursable pour l'année 2020 est de,
  - ✓ Budget annexe ZA La Pocherie = 42 €uros
  - ✓ Budget annexe ZA Les Chapelles = 334 €uros
  - ✓ Budget annexe ZA La Borde = 1 004 €uros
- L'avance sera remboursée au Budget Principal dès que les budgets annexes concernés bénéficieront des crédits nécessaires (versements de subventions et/ou ventes de terrains).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le versement de l'avance remboursable du budget Principal aux budgets annexes, tel que défini ci-dessus,
- D'accepter les conditions de remboursement telles que définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **ENTÉRINE** le versement de l'avance remboursable du Budget Principal aux budgets annexes évoqués ci-dessus,
- **VALIDE** les conditions de remboursement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### **3.3 Budget annexe Base de Loisirs 2020 : décision modificative n° 1**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est utile de procéder à la décision modificative suivante :

## ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
023		Virement à la section d'investissement	414	- €	2 800,00 €	2 800,00 €

## ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
042	722	Production immobilisée - immobilisations corporelles ( <i>travaux en régie</i> )	414	3 000,00 €	2 800,00 €	5 800,00 €

## ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
040	2188	Autres immobilisations corporelles ( <i>travaux en régie</i> )	414	1 500,00 €	2 800,00 €	4 300,00 €
21	2182	Matériels de transport	414	2 400,00 €	11 000,00 €	13 400,00 €
					<b>13 800,00 €</b>	

## ✓ Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
021		Virement de la section de fonctionnement	414	- €	2 800,00 €	2 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### 3.4 Budget annexe Ordures Ménagères 2020 : décision modificative n° 2

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est utile de procéder à la décision modificative suivante :

## ✓ Dépenses d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	BP+DM1 2020	proposition DM2	Nouveau montant
67	678	Autres charges exceptionnelles ( <i>versement au Budget Principal</i> )	3 270,00 €	11 700,00 €	14 970,00 €
022		Dépenses imprévues	96 300,00 €	-11 700,00 €	84 600,00 €
				<b>- €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### 3.5 Budget annexe Aménagement Terrains ZA 1 - 2020 : décision modificative n° 1

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est utile de procéder à la décision modificative suivante :

## ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
011	6045	Etudes prestations de services (bornage)	90	- €	100,00 €	100,00 €

## ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés (stock final)	90	36 447,00 €	100,00 €	36 547,00 €

## ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
040	3555	Terrains aménagés (stock final)	90	36 447,00 €	100,00 €	36 547,00 €

## ✓ Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
16	168751	Autres emprunts (prêt du Budget Principal)	90	4 177,00 €	100,00 €	4 277,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### 3.6 Budget annexe Aménagement Terrains ZA 2 - 2020 : décision modificative n° 1

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est utile de procéder à la décision modificative suivante :

## ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
011	6045	Etudes prestations de services (bornage)	90	- €	550,00 €	550,00 €

## ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés (stock final)	90	220 709,00 €	550,00 €	221 259,00 €

## ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
16	16878	Emprunts et dettes - autres groupements (remb au Budget Princ)	90	61 298,00 €	-550,00 €	60 748,00 €
040	3555	Terrains aménagés (stock final)	90	220 709,00 €	550,00 €	221 259,00 €
					- €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

**3.7 Budget annexe ZA du Bray - 2020 : décision modificative n° 1**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est utile de procéder à la décision modificative suivante :

## ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
70	7015	Ventes de terrains aménagés (vente Cosmod)	90	- €	4 446,00 €	4 446,00 €
77	774	Subventions except (du Budget Princ) (moins value vente)	90	- €	4 406,00 €	4 406,00 €
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés (stock final)	90	92 280,00 €	-8 852,00 €	83 428,00 €
					- €	

## ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2020	proposition DM1	Nouveau montant
16	168751	Emprunts et dettes - GFP de rattachement (remb au Budget Principal)	90	- €	8 852,00 €	8 852,00 €
040	3555	Terrains aménagés (stock final)	90	92 280,00 €	-8 852,00 €	83 428,00 €
					- €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

**3.8 Budget Principal 2020 : décision modificative n° 2**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est utile de procéder à la décision modificative suivante :

## ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2020	proposition DM2	Nouveau montant
65	6541	Créances admises en non valeur	812	- €	10 800,00 €	10 800,00 €
65	6542	Créances éteintes	812	3 270,00 €	900,00 €	4 170,00 €
67	6748	Autres subventions exceptionnelles (moins values vente, BA ZA du Bray)	90	- €	4 406,00 €	4 406,00 €
014	739223	FPIC (prélèvement)	01	52 200,00 €	- 52 200,00 €	0,00 €
011	617	Etudes et recherches	510	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	01	398 550,00 €	50,00 €	398 600,00 €
022		Dépenses imprévues	01	10,00 €	6 892,00 €	6 902,00 €
					848,00 €	

## ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP+DM 2020	proposition DM2	Nouveau montant
77	7788	Produits exceptionnels divers (du BA Ordures Ménagères)	812	3 270,00 €	11 700,00 €	14 970,00 €
73	73223	FPIC (reversement)	01	163 600,00 €	- 10 852,00 €	152 748,00 €
					848,00 €	

## ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre/Opération	Article	Libellé	Fonction	RAR+BP+DM 2020	proposition DM2	Nouveau montant
27	274	Prêts (versement au BA aménég ZA Pressoir 1)	90	4 177,00 €	100,00 €	4 277,00 €
020		Dépenses imprévues	01	8 077,00 €	8 252,00 €	16 329,00 €
					8 352,00 €	

## ✓ Recettes d'investissement

Chapitre/Opération	Article	Libellé	Fonction	RAR+BP+DM 2020	proposition DM2	Nouveau montant
27	274	Prêts (remb du BA Aménég ZA Pressoir 2)	90	61 298,00 €	-550,00 €	60 748,00 €
	27638	Autres créances immobilisées (remb du BA ZA du Bray)	90	- €	8 852,00 €	8 852,00 €
040	28121	Amortissements des immobilisations Plantations d'arbres et d'arbustes	01	0,00 €	50,00 €	50,00 €
					8 352,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

#### **IV) Informations du Président, des Vice-présidents et mandataires**

##### **COMMISSION FINANCES :**

Il est convenu d'inviter à chaque commission finances, Mr Michel CHÉRON.

##### **MAISON FRANCE SERVICES :**

Une visite du site situé à Ouzouer le Marché (41) est programmée pour le 4 décembre 2020.

#### **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire**

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

##### **► DIA 2020 008 – Vente d'une parcelle**

Parcelle cadastrée section N°1275 à Saint-Calais, 8 rue de la Pocherie – Zone de la Pocherie (Habitation et bureau)

##### **► Centre Artistique : Intervention sur les portes automatiques**

Notification : 12/10/2020      Titulaire : DORMAKABA      Montant : 298.42 € HT soit 358.10 € TTC

##### **► Zone du Pressoir : Reprise enrobé sur la nouvelle zone du pressoir**

Notification 26/10/2020      Titulaire : ENTREPRISE LOCHARD BEAUCE – Brée (53)  
Montant : 430.00 € HT soit 516.00 € TTC

##### **► Centre Artistique : intervention complémentaire suite à l'entretien annuel des toitures terrasses**

Notification 27/10/2020      Titulaire : SOPRASSISTANCE - Champagné  
Montant : 714.00 € HT soit 856.80 € TTC

##### **► Centre Artistique Jean Françaix – Réparation couverture ardoise**

Notification 27/10/2020      Titulaire : SAS CHARPENTES CALAISIENNES – St Calais  
Montant : 691.00 € HT soit 829.20 € TTC

##### **► Prise en charge de transport des élèves de l'école de Lavaré au Gymnase de Vibraye**

Notification 02/11/2020      Titulaire : VOYAGES MAUGER      Montant : 808.18 € HT soit 889.00 € TTC

##### **► Internet des écoles – conventions de gestion pour l'exercice de la compétence**

Le 16 octobre 2020, signature de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Internet des écoles », avec les communes de Bessé-sur-Braye, La Chapelle-Huon, Montaille, Saint Calais, Ecorpain, Vancé et Conflans-sur-Anille.

##### **► Multi accueil – Achats de jouets**

Notification : 10/11/2020      Titulaire : WESCO      Montant : 1 412.36 € HT soit 1 553.60 € TTC

Procès-verbal du Conseil du 26 novembre 2020



► **Multi accueil – Achat de linges**

Notification : 10/11/2020 Titulaire : CENTEX Montant : 342.26 € HT soit 410.72 € TTC

► **Multi accueil – Achats de jouets et équipements**

Notification : 10/11/2020 Titulaire : LES 3 OURS Montant : 565.62 € HT soit 678.74 € TTC

► **Extension de la Zone d'Activités du Bray à Vibraye : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Notification : 24/11/2020 Titulaire : SAFEGE (Yvré l'Evêque) avec comme co-traitant : Ligne DAU (Tours)  
Montant : 17 700.00 € HT soit 21 240.00 € TTC

**Prochaines dates de réunions**

**Réunion des Vice-présidents :** 8 décembre 2020 – 18 h 30 - Semur  
**Bureau :** 08 décembre 2020 – 20 h 30 – Semur en Vallon  
**Conseil communautaire :** 17 décembre 2020 – 20 h 30 – Vibraye  
**Commissions :**  
**Santé :** 09 décembre 2020 – 17H00 – Hôtel communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

**Liste des délibérations avec les numéros d'ordres**

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20201101	Règlement intérieur des instances communautaires	2020/97
20201102	Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : rapport d'activités 2019	2020/97
20201103	Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : désignation des membres du comité de pilotage	2020/97
20201104	ZA du Pressoir (St-Calais) : vente de terrains à la société PROUST	2020/97
20201105	ZA du Pressoir (St-Calais) : crédit-bail de la plateforme d'extension au bâtiment industriel au profit de la société PROUST	2020/98
20201106	Admissions en non-valeurs et créances éteintes	2020/98
20201107	Versement d'avances remboursables aux budgets annexes	2020/99
20201108	Budget annexe Base de Loisirs : décision modificative n° 1	2020/99
20201109	Budget annexe Ordures Ménagères : décision modificative n° 2	2020/100
20201110	Budget annexe Aménagement de Terrains ZA 1 : décision modificative n° 1	2020/100
20201111	Budget annexe Aménagement de Terrains ZA 2 : décision modificative n° 1	2020/101
20201112	Budget annexe ZA du Bray : décision modificative n°1	2020/102
20201113	Budget Principal : décision modificative n° 2	2020/102

